

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF : DV/VG N° Cab 15-003

ARR2015 0108

ARRETÉ

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 8 AOUT 2015 au 13 AOUT 2015 INCLUS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 8 août 2015 au 13 août 2015 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Anastasio DIOGO, 1er Maire-Adjoint et Madame Annyck DODOTE, 4^{ème} Maire-Adjoint remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 8 août 2015 au 13 août 2015 inclus.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Anastasio DIOGO, 1er Maire-Adjoint,
- Madame Annyck DODOTE, 4^{ème} Maire-Adjoint,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 25 JUIN 2015

Le Maire

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	29 JUIN 2015	29 JUIN 2015
Affiché le	29 JUIN 2015	
Notifié le	30 JUIN 2015	
Publié le	29 JUIN 2015	

